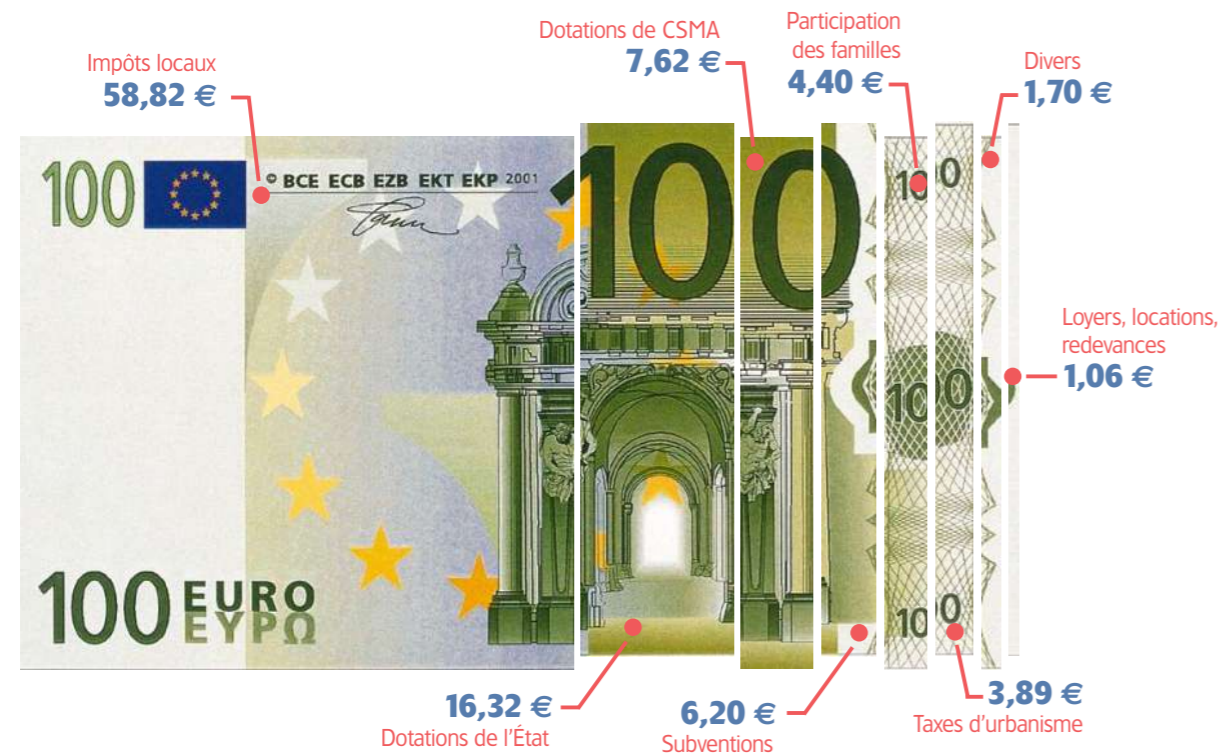


# Le budget 2022 voté

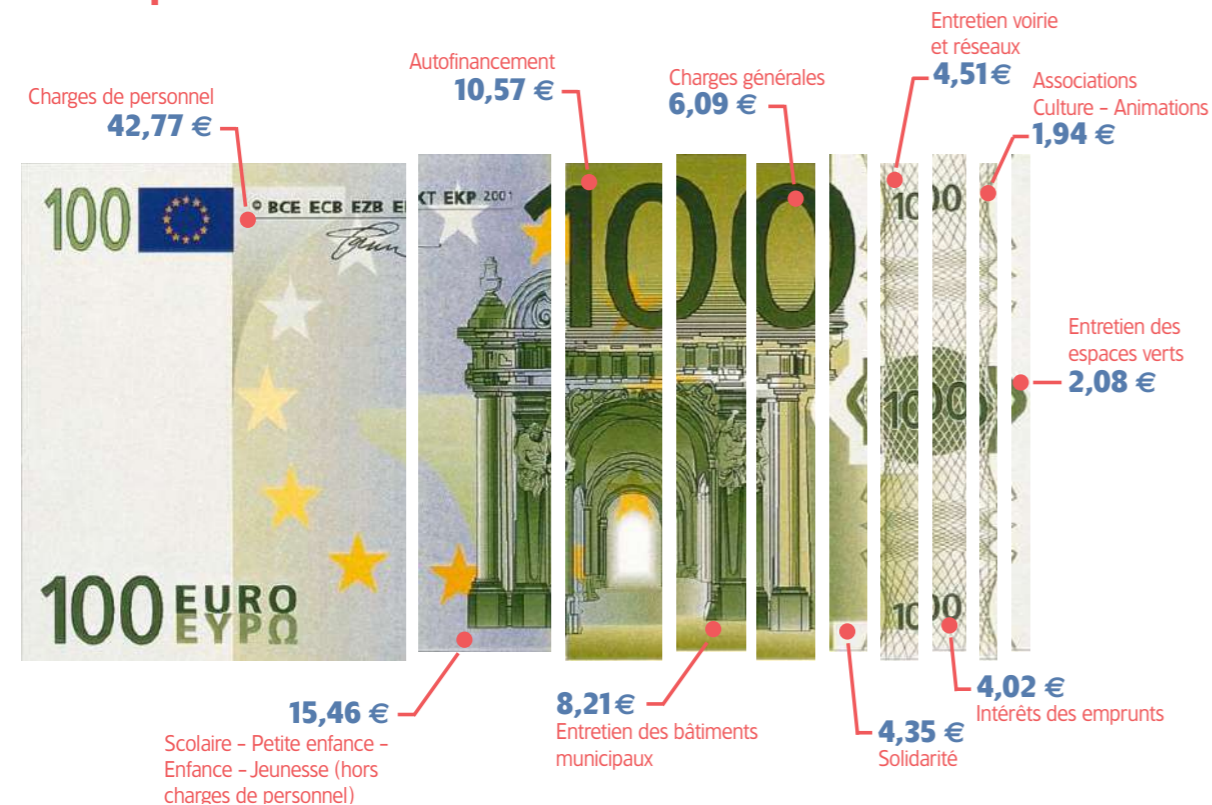
Le budget primitif 2022 a été voté à l'unanimité au Conseil municipal du 17 décembre dernier. Il allie volonté de poursuivre le développement de la commune et ajustement des projets à ses capacités financières. Voici comment se répartissent les dépenses et les recettes de la commune pour 100 € :



## Les recettes de la commune



## Les dépenses de la commune



## Les investissements de la commune

En 2022, les principaux investissements de la commune comprendront le **réaménagement du centre-bourg** (participation de 482 000 € à LAD-SELA, le concessionnaire du projet - cf. p. 7), la poursuite de l'**aménagement du nouveau quartier de la Surboisière** (313 000 €) et de la **renovation de la salle Christine Caron** (425 000 €), ainsi que l'aménagement de voies cyclables (290 000 €), l'installation du jardin partagé (15 000 €) et la réalisation de travaux d'économie d'énergie (44 000 €).

Les 15 000 € alloués au projet de **jardin partagé** permettront d'installer sur le terrain communal mis à disposition des usagers un abri de jardin, des composteurs et récupérateurs d'eau, ainsi qu'un portail. L'ouverture du jardin est prévue pour le printemps.

Les 44 000 € de **travaux d'économie d'énergie** comprennent essentiellement la **poursuite du passage de l'éclairage public aux LED**. Cette année, il est prévu notamment d'équiper les contre-allées de la rue des jardins de Golène et les lieux de passage (couloirs et escaliers) des bâtiments du groupe scolaire La Châtaigneraie.

Dans le cadre du **Schéma vélo communautaire**, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la commune réalisent des travaux d'**aménagement de nouvelles voies cyclables**. L'enjeu principal du schéma vélo est de permettre la valorisation d'itinéraires cyclables et ainsi de conforter l'usage du vélo qui répond à une attente des Goulainais, et plus largement des habitants de l'Agglo, pour ses trajets quotidiens et de loisirs.

Il revient à la commune de prendre en charge la réalisation des itinéraires communaux autrement dit « de dimension locale » tandis que l'Agglo se charge des itinéraires ayant un intérêt à l'échelle globale du territoire, notamment des connexions aux territoires limitrophes (Nantes métropole, Communautés de communes de Sèvre et Loire, de la Vallée de Clisson, etc.)

En 2021, les services de la mairie ont fait réaliser des relevés topographiques sur les **rues de la Blandellerie, des Sports et du Château**. En 2022, d'autres études seront effectuées sur les **rues de Vignes, de l'Isle, de Tournebride et de l'Isle Chaland** et, une fois le type d'aménagements défini (bande cyclable, piste cyclable uni- ou bidirectionnelle, séparation visuelle ou physique, etc.), l'ensemble de ces rues devrait être équipé d'ici la fin de l'année.



### Les recettes de la commune

**Près de 60 % des recettes proviennent des impôts locaux**, 16 % des aides de l'État et 7,5 % de Clisson Sèvre et Maine Agglomération. La participation des familles, usagers des services payants comme la restauration scolaire, les accueils enfance-jeunesse (multi-accueil, périscolaire, centre de loisirs) représentent moins de 5 % des recettes.

### Les dépenses de la commune

**Plus de 40 % des dépenses de fonctionnement sont dédiées au personnel communal.** Les agents municipaux accueillent les enfants à l'école ou dans les structures jeunesse, entretiennent les bâtiments et les espaces verts, délivrent les permis de construire, organisent l'action sociale, assurent la police municipale, gèrent la bibliothèque...

Par ailleurs, un peu plus de 15 % du budget est consacré au fonctionnement, à l'entretien et à l'équipement des écoles et structures enfance-jeunesse (hors charges de personnel), 8 % à la maintenance, aux réparations, au chauffage et autres consommations énergétiques... des 34 salles et bâtiments communaux, 4,5 % à l'entretien et la rénovation de la voirie et des réseaux tandis que les 6 % de charges générales correspondent aux fournitures, assurances et maintenance informatique, aux indemnités des élus... La commune dispose également d'une épargne de 617 500 € pour financer une partie des investissements (autofinancement : 10,57 %).